

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 3 février 2020 à 20 h, au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00hrs.

Absente : Mme Valérie Lafond.

**7219-02-2020
Ouverture
de la séance**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 3 février 2020.

**7220-02-2020
Adoption de
l'ordre du jour**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

**7221-02-2020
Adoption du
procès-verbal
du 13 janvier 2020**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 13 janvier 2020.

**7222-02-2020
Adoption des
comptes à payer
du mois de janvier
et ratification des
comptes déjà payés**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de janvier 2020 totalisant la somme de : 69,257.35\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de janvier 2020 au montant de : 71,064.23\$.

Pour un total de comptes à payer de: 140,321.58\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

**Période de
questions**

Plusieurs questions ont été posées.

**7223-02-2020
Embauche
bibliothécaire**

Attendu que plusieurs personnes ont présenté leur candidature pour le poste de bibliothécaire pour la municipalité d'Henryville;

Attendu que le conseil a établi les journées et heures d'ouverture pour la bibliothèque municipale : lundi et mardi de 18 :00 à 20 :00 hrs, le jeudi de 18 :00 à 21 :30hrs et le samedi de 9 :30 à 11 :30hrs;

Attendu que le salaire est de 17.\$ de l'heure sur une base de 9 ½ hrs. par semaine et 2 hrs par mois pour l'achat de livres plus les frais de déplacements;

Attendu qu'une probation de 3 mois est établie afin d'évaluer le travail accompli;

Attendu qu'un comité composé de trois personnes a évalué les candidates;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal requiert les services de Mme Chanel Surprenant à titre de bibliothécaire pour la municipalité d'Henryville à partir du lundi 10 février 2020;

L'employé bénéficiera de vacances payées selon les normes du travail, les vacances seront non cumulatives, 2 journées parentales autorisées après 3 mois de service, 5 journées maladie payées par année calculées à 1/20 des 4 dernières semaines travaillées;

Les douze congés fériés et chômés sont les suivants :
(1/20 des 4 dernières semaines travaillées)

1. 1 janvier
2. 2 janvier
3. Le lundi de Pâques
4. La journée nationale des patriotes
5. Le 24 juin
6. La fête du Canada
7. La fête du Travail
8. La fête de l'Action de grâces
9. 24 décembre
10. 25 décembre
11. 26 décembre
12. 31 décembre

Une semaine de congé non payée entre Noël et le jour de l'An.

7224-02-2020
Inscription
événement et
hébergement
Geneviève Lavoie

Attendu que le 8^e rendez-vous québécois du loisir rural aura lieu les 7 et 8 mai prochain à Saint-Donat et que la directrice générale adjointe a manifesté son intérêt de participer à cet événement;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale adjointe à participer audit événement;

QUE les frais d'inscriptions de : 120.\$ plus taxes, hébergement de 289.04\$ incluant les taxes soient autorisés ainsi que les frais de déplacements, stationnement, et repas défrayés par la municipalité.

7225-02-2020
Acquisition
équipements et
location tracteur

Attendu que par la résolution 7158-12-2019 le conseil a autorisé l'acquisition d'équipements pour le déneigement des trottoirs municipaux ainsi que la location d'un tracteur du Garage N.M. Patenaude inc.;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture F347 au montant de : 8623.13\$ incluant les taxes applicables pour l'acquisition d'un inverseur réducteur neuf, d'un souffleur usager de marque Pronovost 48 pouces de large et la location du tracteur pour le mois de janvier.

7226-02-2020
FNX Innov phase
II Rang St-Louis
1er décompte

Attendu que le conseil municipal de par la résolution 7141-12-2019 a autorisé FNX Innov à procéder à la phase II pour la caractérisation environnementale du tronçon du Rang St-Louis;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité que le conseil acquitte la facture no 380144 au montant de 2,914.62\$ pour la phase II dudit projet représentant le 1^{er} décompte.

7227-02-2020
FNX Innov
travaux civils
8^{ème} décompte
Rang St-Louis

Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 6769-02-2019 a mandaté FNX-Innov pour les travaux civils-prolongement d'aqueduc du Rang Saint-Louis et qu'un 8^{ème} décompte progressif a été présenté;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 377224 au montant de : 431.16\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le décompte progressif no. 8 tel que recommandé par Sébastien Moreau, ingénieur.

7228-02-2020
FNX Innov Projet
stations nautiques
sur le Richelieu

Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 7001-08-2019 a mandaté FNX-Innov pour les services professionnels du projet de stations nautiques sur le Richelieu en collaboration avec Tourisme Haut-Richelieu; et que les 2^e et 3^e décomptes progressifs ont été présentés;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte les factures no. 376328 au montant de : 6445.79\$ et 380149 au montant de 2046.27\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant les 2^e et 3^e décomptes progressifs.

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité que ce sujet soit reporté à la séance régulière du mois de mars.

7229-02-2020
MAPAQ-taxes
foncières projet
de loi 48

Attendu que trois familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités et les aînés;

7230-02-2020
Demande de
remboursement
politique familiale

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité de rembourser trois familles pour les activités pour un montant de: 120.\$ et deux aînés pour un montant de 200.\$ totalisant la somme de: 320.\$ à rembourser.

Attendu que lors de la préparation du budget le conseil a autorisé l'acquisition d'une auto-récreuse pour le nettoyage des planchers au Centre récréatif;

7231-02-2020
Demande
d'acquisition
auto-récreuse
Centre récréatif

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition dudit équipement TT 1120 tel que la soumission déposée provenant de Promotion Lépine inc. au montant de 3944.44\$ plus les taxes applicables.

7232-02-2020
Journée cycliste
du Lac
Champlain

Considérant qu'une demande a été faite le 3 janvier 2020 par le Circuit cycliste du lac Champlain afin d'utiliser une partie du réseau routier de la Municipalité d'Henryville le 13 juin 2020 tel que décrit dans la demande;

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'accorder la permission au Circuit cycliste du lac Champlain, d'utiliser une partie du réseau routier de la municipalité tel qu'identifié au plan inclus à la demande;

Que le directeur des incendies M. Alain Héту soit mis au courant de l'évènement et qu'aucun effectif ne sera mis à la disposition des participants;

Que l'organisation du Circuit cycliste du Lac Champlain entreprenne les mesures nécessaires pour aviser la Sûreté du Québec.

Le directeur incendie a transmis un rapport verbal.

Rapport du
directeur des
services incendie

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

7233-02-2020
Adoption rapport
annuel An 2
schéma de
couverture de
risque
2^{ème} génération

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 2, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité d'Henryville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité d'Henryville ont pris connaissance dudit rapport ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville adopte le rapport annuel d'activités de

l'an 2, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.

**Rapport de
l'inspecteur
municipal et procès-
verbal du CCU**

**7234-02-2020
Avis de motion et
adoption 1^{er} projet
59-2006-27**

Avis de motion est donné par Isabelle Deland ainsi que le dépôt et adoption du 1^{er} projet afin que soit adopté, à une séance ultérieure, le règlement 59-2006-27 modifiant le règlement 59-2006 intitulé « Règlement de zonage » autorisant les parcs et les équipements récréatifs dans la zone 823.

**7235-02-2020
Dérogation
mineure lot
4 777 149
règlement de
lotissement**

Attendu la demande de dérogation mineure 2020-01 pour lot 4 777 149, dans le but de permettre le lotissement du terrain avec seulement 119.31m² de terrain par logement dans le but d'y construire un immeuble de 12 logements;

Attendu que l'article 3.11 du règlement de lotissement 61-2006 exige 139m² de terrain par unité de logement;

Attendu qu'un projet de 12 logements maximiserait l'utilisation du terrain, mais qu'en raison du manque d'information, le CCU ne peut juger si le projet s'intégrerait bien au milieu environnant;

Attendu qu'il y a un grand potentiel que d'autres éléments soient dérogatoires quant au projet, ce qui rendrait la présente dérogation plus ou moins utile;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité de ne pas accorder la présente dérogation mineure.

Que le demandeur présente une demande de permis complète afin de permettre à la Municipalité d'évaluer correctement le projet, autant au niveau normatif que qualitatif;

Que sous réception d'une demande de permis complète, que cette dérogation soit réévaluée de nouveau à une séance ultérieure.

**7236-02-2020
Abattage d'arbres**

Attendu qu'il y a lieu de faire abattre des arbres malades, morts ou pouvant tomber dans le cours d'eau Gariépy;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la compagnie Arbre et Paysage à abattre, ramasser, déchiqeter et nettoyer sur environ 140 mètres, comprenant l'excavatrice, 3 hommes, 2 camions et équipements nécessaires inclus pour la somme de 5978.70\$ comprenant les taxes applicables.

Attendu que des soumissions ont été présentées afin de louer ou d'acquérir des batteries pour des tests d'échantillonnage concernant les égouts;

**7237-02-2020
Soumission
échantillonnage et
batteries**

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la location d'équipements pour 2 tests d'échantillonnage provenant d'Avensys Solutions au montant de 689.85\$ incluant les taxes applicables tel que la soumission 049448.

Attendu qu'un bris de pompe a eu lieu à l'usine d'épuration des eaux usées et que la compagnie Doyon pompes & solutions inc. nous a fourni un prix pour la réparation au montant de 3687.60\$ incluant les taxes applicables tel que la soumission 1079;

**7238-02-2020
Réparation pompe
à l'usine d'eaux
usées
Pompe Doyon**

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la réparation par Doyon pompes & solutions inc. et que la municipalité de Saint-Sébastien en soit informée.

Attendu que le conseil municipal a autorisé la réparation de l'arbre de force à l'usine d'épuration des eaux usées par la résolution 7214-01-2020 et que ce dernier ne peut être réparé;

7239-02-2020

**HARtech/USEP
refaire un arbre de
force (shaft)**

Attendu que la compagnie HARtech doit en fabriquer un nouveau sur place tel que décrit dans la soumission no 5988 au montant de 13,222.13\$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise ladite dépense;

Que la municipalité de Saint-Sébastien en soit informée.

Attendu que le conseil municipal a autorisé la directrice générale à expédier une lettre en date du 28 janvier 2020 à la municipalité de Saint-Sébastien relative à la composition du comité du service incendie, à la signature de l'entente de la délégation de compétence, aux frais fixes (proposition finale) d'octobre à décembre 2019;

7240-02-2020

**Comité inter-
municipal et
délégation de
compétence
service incendie**

Attendu que suite au non-respect des trois conditions : composition du comité, signature de l'entente présentée pour la délégation de compétence et aux frais fixes d'octobre à décembre 2019 la municipalité d'Henryville prendra une décision;

Attendu que le service incendie d'Henryville se dégage de toute responsabilité en matière de sécurité incendie et d'appel d'urgence pour la municipalité de Saint-Sébastien;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville s'attend à recevoir tous les documents signés avant le 5 février 2020;

Que cette résolution soit expédiée à la municipalité de Saint-Sébastien, à la MRC du Haut-Richelieu ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique.

Attendu qu'une entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie et la sécurité civile pour les municipalités d'Henryville, Noyan, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Sébastien et Venise-en-Québec a été déposée pour être entérinée par chacune d'entre elles;

7241-02-2020

**Entente inter-
municipale plan
d'entraide**

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de ladite entente et qu'il est en accord avec le libellé de l'entente;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Mme Danielle Charbonneau, mairesse et Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale a signé ladite entente tel que présentée.

Attendu que plusieurs activités ou rencontres sont organisées par la municipalité au Centre récréatif et qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'articles et de vaisselle pour le local de cuisine;

7242-02-2020

**Achat articles local
de cuisine Centre
récréatif**

Attendu qu'une soumission a été présentée par Restau-Web pour un montant de 1000.\$ plus les taxes applicables pour un couvert de 100 assiettes, tasses, soucoupes, pichets, assiettes à desserts, entremets, ustensiles et 2 réchauds;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'acquisition desdits équipements de cuisine provenant de Restau-Web tel que la soumission révisée au montant de 1000.\$ plus les taxes applicables et qu'une autre dépense soit autorisée afin de faire l'acquisition d'une cafetière de 100 tasses.

Attendu qu'une rencontre a eu lieu concernant l'aménagement du Parc des Copains et que la municipalité pourrait avoir besoin de requérir au service de Loisirs Sports Montérégie pour élaborer un plan d'aménagement;

Attendu que des frais de 40.\$ de l'heure seront reliés au plan de réaménagement du parc;

7243-02-2020

**Frais
aménagement Parc
des copains
(Loisirs Sports
Montérégie)**

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise une dépense maximale de : 160.\$ \$.

Attendu que la Municipalité a reçu une demande recevable concernant un nouveau projet d'élevage porcin;

Attendu que les nouveaux élevages porcins doivent faire l'objet d'un processus de consultation publique préalable à la délivrance du permis de construction afin de répondre plus efficacement au besoin d'informations de la population;

7244-02-2020

**Consultation
publique élevage
porcin**

Attendu que si la municipalité doit constituer à cette fin une commission qui sera responsable de la tenue de l'assemblée publique de consultation;

Attendu que cette commission est composée de la mairesse, qui en assure la présidence, et d'au moins deux autres membres du conseil désignés par ce dernier;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité de constituer une commission nommée « Commission d'étude sur les élevages porcins » bénéficiant des compétences prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour tout projet d'élevage porcin requérant l'intervention de la commission;

Que soit nommé à cette commission Mme Danielle Charbonneau, mairesse, ainsi que Mme Valérie Lafond, conseillère municipale, et M. Patrick Wenning, conseiller municipal;

Que cette commission s'adjoigne les services du personnel administratif de la Municipalité afin de mener à bien les obligations qui lui incombent soit : Mme Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière et M. Jean-Pierre Héon urbaniste et inspecteur municipal;

Que le conseil délègue à Mme Sylvie Larose Asselin la responsabilité de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées de cette commission.

Plusieurs questions ont été posées.

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :38hrs.

**Période de
questions**

7245-02-2020

Levée de la séance

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

